

# c ô t é VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
POUSSAN

**Réhabilitation  
de la circulade**

**Environnement**

**Éoliennes**

**Agenda 21**





## SOMMAIRE

Éditorial	P. 2
Circulade	P. 3
Éoliennes	P. 6
Agenda 21	P. 8
Social	P. 10
Communication	P. 11
Enfance/jeunesse	P. 12
Sécurité	P. 14
Tribune libre	P. 15
Calendrier	P. 16

Si vous ne recevez pas régulièrement ce bulletin dans votre boîte aux lettres n'hésitez pas à en faire part au service communication de la mairie à l'adresse ci-dessous.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
DE LA VILLE DE POUSSAN  
N°19 - PRINTEMPS 2009

Directeur de la publication : Jacques Adgé

Rédaction : Amandine Laurens

Conception, réalisation, photos :

Service communication de la Ville de Poussan  
place de l'hôtel de ville - 34560 POUSSAN  
04 67 78 99 56 - [www.ville-poussan.fr](http://www.ville-poussan.fr)  
[communication@ville-poussan.fr](mailto:communication@ville-poussan.fr)

Impression : JF Impression - Montpellier

***Le premier trimestre de l'année est traditionnellement pour les élus la période où les finances deviennent une incontournable réalité. En effet, Compte Administratif, Compte de Gestion, Taux d'Imposition, Budget Primitif, subventions aux associations sont programmés dans cette période, et l'année 2009 confirme la Règle.***

Pour donner à tous les poussanais une information complète et objective, vous trouverez avec ce Bulletin Municipal un supplément spécial finances, qui présente tous les documents financiers concernant la commune et une étude détaillée sur l'utilisation de vos impôts, service par service.

Cette année 2009 sera à n'en pas douter une année difficile socialement, financièrement, et nous avons tenu compte, dans notre budget, des nouvelles données liées à la crise économique mondiale. Certains travaux ont dû être différés, notamment la circulade dont la réhabilitation commencera au cours du dernier trimestre 2009. En revanche les travaux d'aménagement de l'entrée nord, avec création d'un rond point et d'une piste cyclable, devraient commencer très prochainement.

Contrairement à ce que colportent certaines personnes, sans doute mal informées, l'école maternelle du groupe scolaire Véronique Hébert sera opérationnelle pour la rentrée de septembre 2009 ainsi que les aménagements alentour : chemin des frères, rond point, piste cyclable. D'autres projets importants devraient se concrétiser prochainement, nous vous en aviserons au moment opportun.

Vous avez pu lire dans la presse

que le débat sur la grande agglomération est relancé : nous allons recevoir en conseil municipal informel la Communauté d'Agglomération de Montpellier, puis dans un second temps la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, pour vous proposer ensuite des réunions publiques pour rencontrer et écouter les propositions de ces deux structures. Comme nous l'avons promis au cours de la campagne électorale vous serez consultés sur cette décision importante pour l'avenir de notre village, et à laquelle nous voulons que vous soyez associés.

Vous pourrez aussi vous exprimer prochainement aux travers de deux enquêtes publiques concernant la Zone d'Activité Commerciale des Clachs et le Plan Local d'Urbanisme.

Enfin le démarrage de l'Agenda 21 local de Poussan sera l'occasion de nombreuses consultations de la population, tous les acteurs de la vie locale étant étroitement associés à l'élaboration de ce projet ambitieux.

La programmation culturelle, festive, sportive du printemps et de l'été est dorénavant et déjà bouclée, malgré les contraintes financières actuelles.

Vous le constatez : les choses avancent à leur rythme, (tant pis pour les stressés), l'équipe municipale travaille de façon sereine et appliquée pour qu'en dépit du contexte économique difficile, Poussan continue d'évoluer dans la sérénité.

À très bientôt

*Continuons ensemble -*

**Jacques Adgé**  
Maire de Poussan



# Réhabilitation de la circulade

*Un projet majeur pour l'aménagement du centre ville*



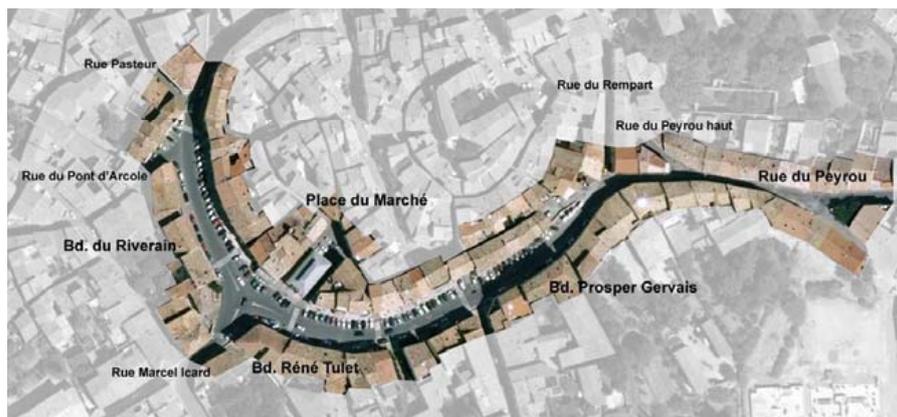
*Le projet d'aménagement de la circulade fut un argument fort de la campagne des municipales car correspondant à une attente souvent exprimée par les poussannais lors de diverses réunions électorales. Ce site remarquable au coeur de la vie du village se devait d'être remis en valeur; les élus de la majorité municipale ont souhaité revaloriser le centre de Poussan : en lui redonnant vie, en sécurisant la voie publique, en lui rendant son accessibilité.*

*C'est un projet de longue haleine sur lequel l'équipe municipale travaille depuis plus d'un an et demie, il a été mis au point après de nombreuses concertations entre élus, avec les institutions concernées par le projet, les commerçants, les riverains... et présenté au cours de réunions publiques en janvier 2009.*

*Le bureau d'étude qui a été sollicité pour mettre en forme ce projet, Atelier Site, est une agence montpelliéraine spécialisée dans l'aménagement urbain et les problématiques liées aux espaces publics. Leurs références sont nombreuses dans la région, ils ont notamment mené à bien dans l'Hérault l'aménagement du centre de Vic la Gardiole et de l'esplanade de Mèze. Christine Munoz, paysagiste, et Hervé Picard, architecte, ont piloté ce projet.*

## L'emprise du projet

Réalisé en plusieurs tranches, vu l'ampleur des travaux, le chantier commencera par la rue du Peyrou, puis le boulevard Prosper Gervais, René Tulet, le Riverain et enfin la place du marché.



## Le diagnostic

Le projet de réhabilitation du riverain part du constat de la dégradation de cet espace public qui est la vitrine du village.

Depuis les années 70, l'automobile s'est emparée, sans concertation aucune avec la population, de quasiment tout l'espace commun de la circulade : les cartes postales anciennes en témoignent. Ainsi le ratio d'occupation de la voie publique est actuellement de 1 pour les piétons à 5 pour l'automobile, alors que cet espace devrait être partagé à égalité. Cela occasionne de nombreuses nuisances : en terme de sécurité, d'esthétique, de confort et de qualité de vie. Depuis très longtemps aucun investissement n'a été réalisé sur ce site remarquable qui est pourtant au coeur de la vie du village.



## Les objectifs

- Le premier objectif est la sécurité : comme pour la Grand'rue, les avenues de Bédarieux et d'Issanka : retrouver une continuité piétonne, sécuriser les passages piétons, améliorer l'accessibilité pour les personnes âgées, les poussettes, les handicapés...
- Faciliter l'accès aux commerces, dans la continuité du projet visant à améliorer les problèmes de stationnement "abusif" commencé avec la mise en place de la zone bleue.
- Redynamiser le centre ville avec plus de place pour les marchés, foires, et la possibilité d'y organiser diverses manifestations.
- Améliorer le cadre de vie, en retrouvant une sérénité, un espace



*Le Boulevard du Riverain en 1968*



*Le Boulevard du Riverain en 2009*

apaisé avec des volumes agréables, des trottoirs assez larges pour permettre aux gens de se réapproprier l'espace, avec un mobilier urbain adapté, une couverture végétale, un éclairage renforcé qui participent au confort de tous.

- Revaloriser les façades urbaines du centre historique, dégager la vue sur les bâtiments remarquables et notamment les halles. L'enjeu esthétique est important au regard des monuments classés du centre historique de Poussan.

## Le calendrier de réalisation

Il est prévu 3 tranches de travaux, dont le coût sera répercuté sur 3 budgets successifs de 2009 à 2011. Les travaux de chaque tranche dureront de 4 à 6 mois.

- création de places de parkings au jardin public, préalable aux travaux.
- Première tranche : de la rue du Peyrou jusqu'au porche du jardin public. Appel d'offre en avril, enfouissement des réseaux courant juin-juillet, début des travaux en septembre.



*Vue générale du projet de réhabilitation finalisé*



*Boulevard du Riverain*



*Boulevard René Tulet*



*Boulevard Prosper Gervais*



*Vue en perspective*



# Éoliennes

*Extension du parc éolien des collines de la Moure*



*Le projet est signé EDF Energies nouvelles pour la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau. Les éoliennes vont voir le jour près du parc existant d'Aumelas, où sont installées 11 machines depuis décembre 2005. Le chantier en cours réalise l'installation de 13 appareils : 7 sur les hauteurs de Villeveyrac, 3 sur les hauteurs de Poussan et 3 sur les hauteurs de Montbazin. Les éoliennes sont de marque REPOWER de type MM82. Elles ont une puissance de 2 MW, le parc produira donc 26 MW soit 82 millions de kWh, soit 3000h annuelles d'électricité nécessaire à la consommation de 31 000 habitants.*

## Un potentiel, trois territoires, plusieurs possibilités

Le territoire de la CCNBT comporte en son milieu une chaîne collinaire nord sud : c'est sur ces hauteurs ventées qu'ont été initialement prévus trois projets.

Cette zone exposée aux vents dominants d'orientation Nord Ouest et Sud Est bénéficie d'un gisement éolien abondant (7m/s). De plus elle est située dans un site reculé et aride, dont les terres sont principalement occupées par des garrigues rases.

La seule demande édictée par la collectivité en termes de logistique a été

celle du choix d'un alignement plutôt que d'un bouquet générateur de désordre visuel.

## Quelle implantation ?

Initialement, le projet prévoyait une implantation des éoliennes au nord par SIIF (cause d'Aumelas, montagne de la Moure), au centre par WKN (au site du Puech Madame à Montbazin), au sud par la société vents d'Oc (la Devèze, Cabrau, Valaury à Poussan), soit 22 éoliennes de 3MW avec 6 éoliennes à Villeveyrac, 4 à Poussan, 3 à Montbazin, 9 à Aumelas.

Dans la mesure où elles sont implantées sur un relief central, les

éoliennes sont visibles depuis une très grande partie du territoire du bassin de Thau et même au delà. Le choix d'un regroupement unique à l'inverse d'un saupoudrage désordonné a paru une solution plus cohérente en termes d'harmonie panoramique.

Ce sont donc les implantations au Nord du territoire, un peu sur l'arrière et groupées avec le parc éolien d'Aumelas qui ont prévalu, les autres ayant été jugées trop visibles par rapport au paysage.

## Quel raccordement?

Les élus souhaitaient initialement raccorder le parc au transformateur

électrique de Loupian, mais il aurait fallu créer une nouvelle unité car sa capacité limitée à 63 000 volts n'aurait pas suffi à recevoir les 220 000 volts générés par le parc.

Compte tenu de ces contraintes, techniques, financières, et de rallongement des délais, EDF EN a choisi de raccorder les éoliennes sur le poste de Lavagnac.

## Éolien, mode d'emploi

Partout dans le monde, les éoliennes prennent place dans le paysage et participent à la production d'énergie au quotidien.

Descendante lointaine des moulins à vent, l'éolienne permet désormais de transformer la force du vent en électricité. Comment? La force du vent fait tourner les pales de l'éolienne et entraîne le rotor, qui couplé à la génératrice, convertit l'énergie mécanique en énergie électrique. Cette dernière sera ensuite acheminée par un câble électrique souterrain jusqu'au poste de raccordement au réseau public d'électricité.

## La technique

Appelée aussi aérogénérateur, l'éolienne se compose de différents éléments tels que : le rotor à 3 pales, la transmission mécanique, le générateur et les circuits de gestion du courant. Le tout se situe dans la nacelle posée sur le mât.

Une éolienne s'oriente d'elle-même sur 360° pour rester face au vent.

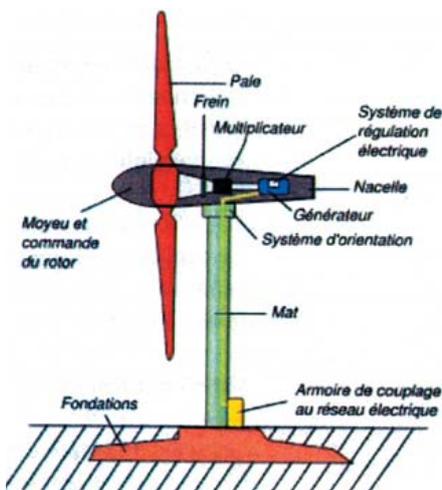
Sa production est calculée en kilowattheures ou kWh. La vitesse de vent nécessaire s'établit entre 15 et 90 km/h au-delà, arrêt automatique pour des raisons de sécurité.

La production dépend de la qualité du vent du site. Le paysage doit être peu accidenté afin d'offrir le moins d'obstacles possible à la propagation du vent.

## L'impact sur l'environnement

Difficile de trouver plus écologique ! Ni émission de gaz à effet de serre, ni déchets à retraiter, l'énergie éolienne, garantit l'intégrité des sites

après démantèlement. Sur le plan sonore, au-delà de 300 m, une éolienne de dernière génération est à peine perceptible, avec un niveau sonore inférieur à 40 db(A), soit le bruit d'une conversation à voix basse. L'impact sur le paysage est affaire d'appréciation personnelle. Belles et élégantes pour les uns, élément perturbateur pour les autres.



## CHIFFRES CLÉS

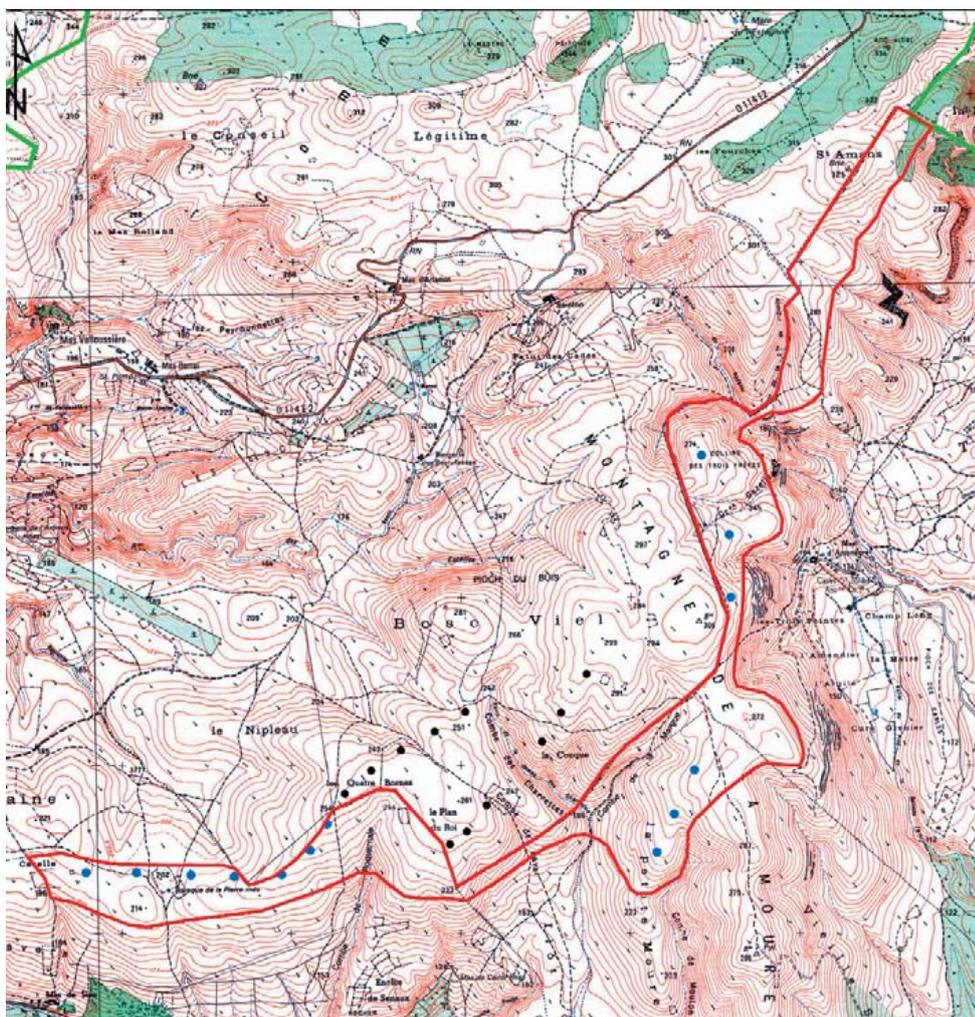
**Hauteur du mât :**  
de 40 à 100 m

**Longueur des pales :**  
de 20 à 55 m

**Puissance d'une éolienne :**  
entre 0,6 MW et 3 MW  
jusqu'à 5 MW pour les turbines offshore

A titre d'exemple, 1 MW correspond aux besoins en électricité domestique hors chauffage de 1000 foyers. Un parc éolien de 10 MW répond aux besoins d'environ 10 000 foyers soit près de 25 000 personnes.

Sources : EDF Énergies Nouvelles



□ Périmètre de la ZDE    ● éoliennes existantes    ● éoliennes en cours de réalisation



# Mise en place de l'Agenda 21

*Un engagement en faveur du développement durable.*



*Comment mettre en place un mode de développement conciliant croissance économique, progrès social et préservation de l'environnement sur le territoire communal ? C'est pour répondre à cette exigence que la commune de Poussan, en complément à la révision du PLU, souhaite mettre en œuvre le concept de développement durable. Pour cela un instrument est choisi : l'Agenda 21 local.*

## De quoi s'agit-il ?

• D'un document qui articule un diagnostic, une stratégie à moyen/long terme et des actions immédiates.

• D'une démarche visant à définir les orientations et les actions de « développement durable » pour l'ensemble des compétences de la commune.

Ses traductions sont multiples, le projet de territoire s'appuie sur diverses thématiques telles que : déplacements, développement économique, aménagement, construction, habitat, politique de la ville, de l'eau, politique de l'environnement, culturelle, sociale ou donne des pistes pour ce qui concerne la démocratie participative et délibérative.

## Quels sont les objectifs de l'Agenda 21 ?

• Coordonner l'ensemble des politiques menées dans une logique de développement durable.

• Valoriser un territoire en mobilisant le maximum de ses acteurs dans un projet ambitieux, fédérateur et porteur d'innovations sur le long terme.

• Sensibiliser et associer toutes les parties prenantes du développement local grâce à un processus de travail en commun approfondi.

• Développer une culture commune et des compétences en matière de prospective territoriale, en réunissant des acteurs aux sensibilités différentes pour construire une vision commune d'un futur souhaitable pour la ville.

• Mobiliser les énergies au sein des services de la collectivité, enrichir les missions de certains agents, repenser les modes d'action dans une perspective d'amélioration des services publics locaux.

• Mieux maîtriser certaines dépenses publiques grâce à une approche

«coût global» des projets, en s'appuyant sur un management environnemental efficace (économies d'eau, d'énergie, de papier, de produits phytosanitaires, de déplacements...)

## Qu'est-ce qu'implique la mise en place de l'Agenda 21 pour les poussannais ?

Un Agenda 21 local est un instrument qui permet de mettre en place le développement durable, il se traduit par un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants de Poussan, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire.

La démarche fait appel à l'intelligence collective pour coordonner des actions autour de finalités précises à court, moyen et long terme.

## Qui en sont les acteurs ?

• Tous les usagers du territoire, toute la population de Poussan est concer-

née : enfants, jeunes, adultes, actifs, retraités...

- La collectivité locale, le maire, les élus, les agents municipaux...
- Les associations sociales, culturelles, sportives, caritatives, environnementales...
- Les Industries et services, les agriculteurs, les commerçants...
- L'Etat, les organisations gouvernementales, territoriales, publiques ou para-publiques : ADEME, DRIRE...

### Comment vais je participer aux différentes étapes de l'Agenda 21 de Poussan ?

Des instruments de participation seront mis en place : questionnaires, interviews, forums, les Ateliers 21 sont des espaces de dialogue, où l'on peut exprimer son avis et participer activement à l'évolution des projets.

### Quel calendrier pour l'Agenda 21 de Poussan ?

• Au niveau communal, Poussan est actuellement en train de planifier la démarche, si vous voulez avoir plus d'information vous pouvez contacter Amanda Valencia, chargée de mission Agenda 21 pour Poussan. [a.valencia-agenda21@ville-poussan.fr](mailto:a.valencia-agenda21@ville-poussan.fr)

• Lundi 30 mars dernier, Jacques Adgé et Amanda Valencia se sont rendus à Montpellier, à l'invitation d'André Vézinhét, président du Conseil général de l'Hérault, pour signer la Charte du réseau départemental des Agendas 21. Cette charte concrétise ainsi une des actions de l'Agenda 21 du Conseil général de l'Hérault sur l'aide à la mise en place d'Agenda 21 locaux. Son adoption marque la fondation d'un réseau qui doit permettre aux collectivités héraultaises d'adopter et de mettre en marche un projet de développement durable. Il sera animé sur 3 niveaux : un comité de pilotage constitué des représentants des exécutifs des collectivités, un comité technique composé de responsables techniques des Agendas 21 et des groupes de travail spécifiques.

## LES ÉTAPES DE MISE EN PLACE DE L'AGENDA 21 À POUSSAN

- 1 MOBILISATION DES ACTEURS**  
Vous recevrez des informations et serez sensibilisés au développement durable pendant toute la démarche.
- 2 DIAGNOSTIC PARTICIPATIF**  
Vous pourrez exprimer votre avis sur les problèmes, besoins, atouts et opportunités du village afin de témoigner de l'état actuel du territoire au niveau social, environnemental et économique et déterminer quelles sont les voies possibles pour l'avenir, *exemples : énergie, espaces verts, transports, emplois, santé, participation des jeunes...*
- 3 DÉFINIR LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : 1<sup>ER</sup> DOCUMENT D'ORIENTATION D' ACTIONS**  
Vous et d'autres acteurs du territoire ferez des propositions d'actions qui répondent aux besoins et thématiques du diagnostic.
- 4 VALIDATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS**  
Le Maire, les élus et d'autres représentants de l'État estimeront la faisabilité technique des actions, détermineront les moyens et les programmeront à court/moyen terme.
- 5 MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS**  
Rédaction finale de l'Agenda 21 de Poussan.
- 6 SUIVI ET AMÉLIORATION EN CONTINU**  
Vous serez formés aux pratiques du développement durable afin de faciliter son application dans votre vie quotidienne.

## PAR VOTRE ACTION VOUS CONTRIBUEREZ A :



### CLIMAT

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre

Adapter le territoire aux changements climatiques



### RESSOURCES BIODIVERSITÉ

Rendre les aménagements urbains économes en flux

Préserver la qualité de l'air

Mieux gérer les ressources naturelles locales

Economiser l'espace

Valoriser les ressources renouvelables



### BESOINS ESSENTIELS

Offrir un cadre de vie sain et harmonieux

Améliorer l'accès au logement pour tous

Améliorer la sécurité urbaine et routière



### COHÉSION SOCIALE

Améliorer la qualité de l'espace public pour tous

Concevoir des équipements et des services plus accessibles

Favoriser la mixité dans l'habitat

Créer des espaces de rencontre intergénérationnels



### CONSOMMATION ET PRODUCTION

Faire évoluer les pratiques professionnelles, valoriser les métiers peu attractifs

Développer des nouvelles filières de production respectueuses de l'environnement

Responsabiliser les citoyens à leurs consommations énergétiques

Promouvoir des technologies propres et innovantes



# Un cinéma à Poussan



*Le CCAS de Poussan propose depuis cette année un nouveau film chaque dernier jeudi du mois à la salle de spectacle de la Grand'ruelle de septembre à juin.*

Ces séances de cinéma sont ouvertes au 3<sup>ème</sup> âge, et à tout public, dans la limite des places disponibles. Droit d'entrée : 2,50 €

Les films présentés depuis janvier 2009 ont rencontré beaucoup de succès auprès d'un public qui se maintient autour d'une soixantaine de personnes. Les spectateurs ont pu déjà apprécier "Enfin veuve", "prête-moi ta main", "Mamma Mia". Pour le mois d'avril est programmé "Faubourg 36". La séance est suivie d'un goûter convivial qui permet aux spectateurs de commenter les films qu'ils ont vus.

## Violences conjugales

*Un protocole de coopération relatif à l'hébergement d'urgence des victimes de violences conjugales ou des auteurs dans le cadre de la mesure d'éviction a été signé entre le CCAS de Poussan et ceux du canton, l'agence départementale de la solidarité, la brigade de gendarmerie, la Police Municipale de Poussan.*

Le manque de solutions se fait sentir particulièrement en dehors des grands centres urbains où il existe très peu d'institutions d'accueil et d'hébergement. La gendarmerie ou les élus des communes en font le constat quand il s'agit de mettre en sécurité une femme et ses enfants. Et ce d'autant plus que la situation survient la nuit ou le week end.

En termes de protection des personnes et de prévention des risques, il s'avère nécessaire d'envisager des solutions d'hébergement souples et rapidement mobilisables tant pour les femmes victimes que pour les auteurs dans le cadre de la mesure d'éviction prévue par la loi d'avril 2006.

Le nouveau plan gouvernemental de lutte contre les violences faites aux femmes fait le constat corroboré par le rapport d'évaluation du premier plan réalisé par les inspections générales que malgré les avancées législatives pour faci-

liter le maintien dans le domicile conjugal de la victime, il persiste des difficultés importantes pour l'accès à l'hébergement d'urgence dans les situations extrêmes. Et ceci d'autant plus que l'on s'éloigne des grands centres urbains.

Des améliorations doivent être recherchées pour réduire ces difficultés.

C'est à ce titre que la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité a sollicité les communes du département afin d'identifier des solutions mobilisables et visibles par tous les acteurs d'un territoire sur tout le département qui constitueront un dispositif départemental d'hébergement d'urgence spécifique réservé au traitement des urgences inhérentes aux situations de violences conjugales.

Ce dispositif a pour objectif premier la mise à l'abri et la mise en sécurité des victimes et de leurs enfants durant une durée brève. Il doit pouvoir être accessible 7 jours sur 7 et 24h/24h. Les modalités d'accès et de gestion seront connues et accessibles par l'ensemble des intervenants qui pourraient y avoir recours. (services sociaux, élus, police municipale, gendarmerie, 115 ...)

## Collecte de Textile

Des points de collecte de tous textiles usagés et maroquinerie sont présents sur la commune, il s'agit de conteneurs verts que vous trouverez parking de l'école des Baux, rue de la coopérative, parking de la MJC.

## Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le 12 mai prochain à l'Odéon, pour tous les habitants de Poussan à partir de 65 ans.

## Conférence et atelier

**«Bien bouger, bien manger pour mieux vieillir dans l'Hérault»**

Mardi 31 mars 14h30 Foyer des Campagnes.

Dans le cadre de la tournée du pro-



gramme du « Bien vieillir dans l'Hérault », à l'initiative du Docteur Bénézis, la conférence en date du 31 mars à Poussan a réuni une vingtaine de personnes.

Une sensibilisation sur les bienfaits de l'activité physique à tout âge a été proposée aux seniors de Poussan par le biais d'une démonstration de gymnastique à adopter et de recommandations à suivre. Excellente participation des personnes présentes.

## Atelier mémoire

Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Geronthau proposent un atelier mémoire sur la commune de Poussan, avec le soutien de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Languedoc Roussillon.

Cet atelier s'adresse aux personnes retraitées désireuses d'améliorer leur mémoire au quotidien. Il se déroule sur un rythme de deux heures par semaine pendant 10 semaines. Entièrement gratuit, il vise à faire travailler sa mémoire au travers d'exercices pratiques et progressifs.

## Conférence - débat

Une conférence en partenariat avec le conseil général, le CODERPA 34, ARCOPRED et le CLIC GERONTHAU, avec le soutien du C.C.A.S., animée par le Professeur Jean Louis LAMARQUE en direction des personnes âgées, aura lieu le mardi 21 avril 2009 14h30 à la MJC, avec pour thème «Les troubles de la sexualité chez les personnes âgées». Cette conférence s'adresse aux bien portants afin qu'ils le restent.

## Banque alimentaire

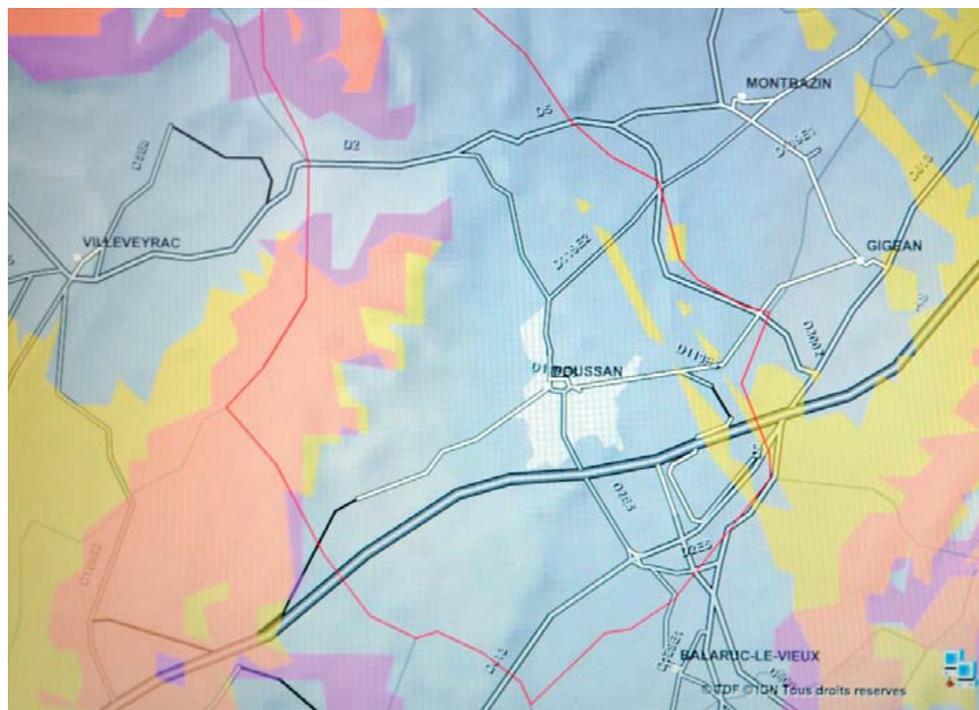
La banque alimentaire fonctionne sur la commune de Poussan à partir du mois d'octobre jusqu'à la fin du mois de mai.

Pour en bénéficier, une inscription préalable auprès du C.C.A.S. est nécessaire.

Les personnes inscrites bénéficient d'un colis de denrées alimentaires distribué chaque vendredi.

# TNT

## Quelles perspectives de couverture pour la Télévision Numérique Terrestre à Poussan ?



Les zones en couleurs sont actuellement couvertes par les émetteurs de Montpellier et Carcassonne, les zones en gris sont non-couvertes par la TNT .

Selon Télé Diffusion de France : «L'objectif de couverture : 95 % d'ici fin 2011. Afin de poursuivre la couverture terrestre de la TNT au-delà des 115 émetteurs déjà prévus, et de l'objectif initial de 85%, de nouvelles dispositions relatives à cette problématique ont été incluses dans la loi n° 2007-309 du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. Le CSA a ainsi adopté le 10 juillet 2007 un schéma d'extension de la couverture de la TNT pour les chaînes analogiques «historiques» entre 2008 et 2011. Ce schéma permettra d'atteindre l'objectif fixé par la loi d'une couverture de 95 % de la population métropolitaine à la fin 2011, tout en garantissant un minimum de 91 % de la population pour chaque département.»

Comme le montre la carte ci-dessus, Poussan n'est pas couverte actuellement par la TNT, interrogé par un courrier de Mme Laurens, Adjoint à la communication, sur cet état de fait, le Directeur Général de TDF nous a répondu : «Madame le Maire Adjoint, Par votre courrier du 4 février vous m'avez interrogé sur les perspectives de couverture de votre commune en télévision numérique terrestre. Le massif de la Moure fait obstacle entre votre commune et le site de diffusion situé au Mont Saint-Baudille. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a publié le 23 décembre dernier la liste des zones retenues pour l'atteinte du seuil de couverture de 95 % de la population fixé par la loi. Pour l'ensemble du département de l'Hérault, le CSA a prévu 27 zones en couverture TNT. La zone de SETE qui était susceptible de couvrir votre commune ne figure pas parmi ces 27 zones...»

Nous étudions donc les démarches et actions à tenter, éventuellement avec les communes voisines qui souffriraient de ces mêmes restrictions d'accès, pour remédier à ce problème et vous tiendront au courant du résultat de ces démarches.



# Service Enfance Jeunesse



*Le service enfance jeunesse a vu ce début d'année marqué par des temps forts. Ces derniers ont été décrits sous la plume de notre correspondant midi libre, monsieur Philipon avec les articles suivants : des olympiades sympathiques, quinze Poussannais à Praloup pour le plaisir de la glisse ou encore "Gaby et Willy invités par le CLSH".*

## **Stage multi activités du 9 au 13 février 2009**

Des olympiades sympathiques. Si un des points forts du stage multi activités proposé par le service enfance jeunesse de la mairie de Poussan pour ces vacances scolaires de février a été, le mercredi 11 février, la sortie cinéma pour le dernier Walt Disney "Volt", le vendredi 13 février, les 14 participants au stage rencontraient les 24 enfants du CLSH pour des activités sportives au gymnase des Baux.

Les animatrices avaient proposé des activités manuelles et sportives sur le thème des olympiades tout au long de la semaine.

Cette rencontre venait donc finaliser le stage. Avec au programme parcours et course d'endurance, jeux de ballons et saut en longueur ou bien encore parcours d'équilibre, il y en avait pour tous les goûts dans une ambiance bien sympathique mais sportive.

Béatrice et Nicolas animateurs du CLSH, Perrine, Jocelyne et Caroline pour le stage, notaient les résultats et les performances, car pour chaque discipline un classement et une remise de médailles allaient être effectués.

Et pour tous ces jeunes sportifs désireux de se dépasser, le goûter partagé entre camarades permettait de reprendre des forces pour la suite de la journée.

## **Séjour Ski du 9 au 14 février 2009**

Quinze Poussannais à Praloup pour le plaisir de la glisse. Ils aiment la glisse et n'ont pas peur de la pratiquer l'hiver. Ils se sont donc inscrits sans problème au séjour "ski" organisé par le service enfance jeunesse de la mairie de Poussan.

15 jeunes de la commune de 12 à 16 ans accompagnés par 3 animateurs (Luc, employé à l'OMS de



Poussan, Stéphane et Caroline, embauchés pour l'occasion) sont donc partis le lundi 9 février dans deux minibus qui ont aussi permis les déplacements sur le site, à la station de Praloup (04), avec ses belles pistes et des paysages magnifiques.

Côté hébergement, aucun problème dans le très agréable centre Lou Riouclar, à Revel-Méolans : restauration de qualité, chambres confortables et piscine intérieure. Heureusement, car à l'extérieur, si le beau temps a prédominé, les températures étaient très froides.



Mais qu'importe, le matin, un groupe de 8 jeunes skiait avec un moniteur de l'école de ski Français tandis qu'un autre groupe skiait aussi mais avec les animateurs de Poussan. L'après-midi tous sur les pistes pour le plaisir et le fun. Après un retour le samedi 14, C'est ce que nos skieurs retiendront pour ce séjour malgré un blessé le premier jour et quelques petits malades.

## Centre de loisirs, vacances de février

"Gaby et Willy invités par le CLSH"

Pour terminer les vacances scolaires en beauté l'encadrement du CLSH avait invité ce jeudi 19 février, Gaby et Willy, deux clowns venus de Sussargues, qui mélangent la Magie, la musique, des chansons et des jeux, des sculptures sur ballons et une multitude de pitreries pour le plus grand bonheur des 35 enfants présents cet après-midi là, au centre de loisirs.

Les faisant participer, se mêlant à eux pour partager des instants magiques, Gaby et Willy surent les enchanter et les faire rêver.

Si les vacances de février ont su captiver notre jeune public, n'oublions pas les structures qui fonctionnent en période scolaire et qui remportent un beau succès.

## Ini'sport et Ini'motricité



Cette structure permet aux enfants de 3 à 10 ans de s'initier chaque mercredi matin à différentes pratiques sportives par cycles d'activités.

- Les 3/4 ans évoluent tout au long de l'année sur des parcours de motricité.

- Les 5/6 ans ont déjà eu l'occasion de faire un cycle d'athlétisme, de jeux de ballons, de jeux d'opposition et s'initieront prochainement à l'accrogyim, aux rollers et à un sport collectif.

- Les 7/10 ans ont eu droit à la moto, au tennis de table, à la lutte et pratiqueront prochainement du roller et un sport collectif.

Cette initiative du service enfance jeunesse, avec la participation de l'OMS, mise en place il y a 1 an, affiche un taux de remplissage quasi complet chaque mercredi.

## Centre de loisirs

Les maternelles ont commencé ce début d'année sur le thème «Nos petits doigts». Parmi les animations proposées, ils ont fabriqué un jeu avec lequel ils ont pu, par la suite, jouer au centre. Différents jeux sportifs leur ont éga-



lement été proposés.

Le mercredi 21 janvier, en direct d'Accrochats à Montpellier, les tout-petits ont pu s'amuser et découvrir l'île de Mogador : une structure dans laquelle ils ont franchi des obstacles et dévalé la grande cascade.

Les primaires ont débuté l'année sur le thème «A la découverte du Cambodge».

Ce projet a vu le jour lors d'un de nos premiers café-rencontre organisé avec les parents. Une des animatrices a donc amorcé une première partie : les enfants ont appris comment vivent les cambodgiens, ils ont découvert une culture différente de la leur... Les pistes pour la suite du projet sont nombreuses et seront proposées aux enfants du centre de loisirs très prochainement.



Parallèlement, les enfants ont aussi organisé des jeux de piste, ont réalisé des activités manuelles et pour se dégourdir, le 21 janvier, ils sont allés patiner à la patinoire de Montpellier.

Pour les mercredis du mois de mars, les thèmes retenus et proposés aux enfants ont été :

- En maternelle : vingt mille lieux sous les mers (création poisson crépon, partons à la pêche...)

- En élémentaire: je crée et j'imagine (portrait robot, crée ton cheval...)

- La sortie pour tous : le Cirque Pinder, le mercredi 11 mars (jongleurs, clowns et animaux).

- Pour les grands, une sortie est prévue le mercredi 1er avril, amener vos casques : ce n'est pas un poisson d'avril !!!!



# Chiens dangereux

## Une loi pour plus de vigilance

*Afin de prévenir les accidents et d'inciter les propriétaires d'animaux dangereux à plus de vigilance, il est bon de rappeler la réglementation en vigueur.*

**La réglementation s'applique aux personnes possédant un chien de défense ou un chien d'attaque, des animaux classés en 2 catégories :**

- 1<sup>re</sup> catégorie : les chiens d'attaque

Pit-bull, boerbull, tosa et races assimilables, qui sont interdits d'accès dans tous les lieux publics (bâtiments publics, stade, complexe sportif, crèches, centre de loisirs, collège, écoles et parkings en annexe, squares, jardins publics, commerces, etc...) à l'exception de la voie publique où ils doivent être tenus en laisse et muselés.

- 2<sup>e</sup> catégorie : les chiens de garde et de défense

Le staffordshire terrier, l'américain staffordshire terrier (inscrits au LOF), le rottweiler et autres races assimilables, tolérés dans les lieux publics à condition d'être muselés et tenus en laisse.

**Ne sont pas autorisés à détenir un chien des races précédemment citées:**

- les personnes mineures;
- les majeurs sous tutelle (sauf autorisation du juge);
- les personnes condamnées pour crime ou à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis pour délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire;
- les personnes auxquelles, la propriété ou le garde d'un chien a été retirée en application de l'article L211-11, à moins qu'une dérogation ne leur ait été accordée par le juge des tutelles en application de l'article L211-13 du code rural. Sous peine d'être passibles de trois mois d'emprisonnement et de 3750 € d'amende.

### Objectif de la loi

L'objectif de cette loi étant d'éclairer tout propriétaire ou gardien d'un chien sur sa dangerosité et in fine d'évaluer le comportement des maîtres. En effet, le fait pour le gardien d'un animal, susceptible de présenter un danger pour les personnes, d'exciter ou de ne pas retenir cet animal lorsqu'il attaque ou poursuit un passant, alors même qu'il n'en est résulté aucun mal, est puni d'une contravention de 3<sup>e</sup> classe (450 €).

**Quelle démarche doit effectuer le détenteur d'un chien susceptible d'être dangereux ?**

Pour les personnes autres que celles susvisées, la détention de chiens est subordonnée au dépôt d'une déclaration auprès du service de Police Municipale, sous peine de contravention de 750 €.

Les documents obligatoires à cette déclaration doivent impérativement être mis à jour annuellement et remis au service de Police Municipale

- certificat d'identification du chien remis par le vétérinaire;
- un certificat de vaccination antirabique en cours de validité;
- un certificat vétérinaire de stérilisation des chiens mâles et femelles de la 1<sup>ère</sup> catégorie;

- une attestation d'assurance de responsabilité civile du propriétaire du chien ou de celui qui le détient;
- un titre d'identité du propriétaire de l'animal.

Au vu de ces pièces, un récépissé est délivré. A tout moment, le récépissé de déclaration ainsi que l'attestation d'assurance et le certificat de vaccination antirabique en cours de validité doivent pouvoir être présentés aux forces de l'ordre sous peine d'une amende de 3<sup>e</sup> classe (450 €).

Le règlement sanitaire départemental (article 99.6) interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, places ou autres points de la voie publique tels que parcs et jardins ainsi que dans les halles et marchés.

Il convient, enfin, de souligner la nécessité d'assurer la sécurité des citoyens, c'est la raison pour laquelle la municipalité prend toutes les dispositions nécessaires afin d'empêcher la divagation des chiens, ces animaux errants pouvant être capturés et conduits à la fourrière animale. Pour toute information, contactez le secrétariat de la Police Municipale au 04 67 53 23 80.

## Encombrants

Le ramassage des encombrants a lieu tous les jeudis sur inscription uniquement auprès de l'accueil de la Mairie, ou au 04 67 78 99 53. Il est rappelé que les dépôts sauvages sont passibles d'une amende de 35 euros.



# Opération Tranquillité Vacances

## Quelques conseils

*Vous vous préparez à partir. Prenez quelques précautions pour assurer la sécurité de vos biens :*

### Protection des accès

- Verrouillez portes et fenêtres.
- Changez vos serrures en cas de vol ou de perte de vos clés, ou si vous venez de vous installer dans un nouvel appartement.
- N'inscrivez pas votre nom et votre adresse sur le trousseau de clés.
- Evitez de laisser vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.

### Vos biens

- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent.
- Répertoirez vos objets de valeur, et notez les n° de série; faites de même pour vos carnets de chèques, vos cartes de crédits, etc.

### En cas de longue absence

- Mettez en lieu sûr (à la banque, par exemple) bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art.
- Laissez une apparence habituelle à votre appartement. Pour cela, demandez à une personne de votre connaissance d'ouvrir et de refermer les volets chaque jour et de relever votre courrier.

## Une proposition

Si vous le désirez, la Police Municipale de Poussan assurera, dans le cadre de ses missions habituelles et patrouilles, des passages fréquents à votre domicile ou à votre commerce durant votre absence :

- Si vous partez au minimum 7 jours et si votre logement est inoccupé ou si votre établissement est fermé pendant votre absence, vous pouvez bénéficier de ce service.

Si vous ne partez pas, aidez-nous à protéger vos voisins :

- Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal chez des voisins absents, ne manifestez pas votre présence, mais alertez sans tarder la police en composant sur votre téléphone le "17" POLICE-SECOURS (appel gratuit).

## Renseignements utiles

Pour bénéficier de l'opération tranquillité vacances à votre domicile ou pour votre commerce : veuillez vous rendre au moins 48 h avant votre départ au bureau de la Police Municipale, Bd du Riverain.

Attention, aucune demande tardive par courrier ou par téléphone ne pourra être prise en considération, prévenez nous si vous modifiez la date ou la durée de vos congés ou en cas de retour inopiné.

## Effectifs de la PM

L'équipe de policiers municipaux de Poussan se voit renforcée avec l'arrivée du Brigadier Éric Simon en provenance de la commune de Périgny en Charente-Maritime, qui a pris ses fonctions début avril 2009.

Le poste de Police compte désormais 1 Chef de service, 1 Brigadier, 1 Gardien et 1 ASVP.

## Tribune d'expression des élus de la liste Poussan autrement

La première année de notre mandat au sein du groupe minoritaire s'achève par un constat. Malgré notre participation active au sein des commissions où nous sommes représentés, nous avons le sentiment d'être bien souvent mis devant le fait accompli. Nombre de sujets sensibles n'y sont pas débattus et les élus n'en ont connaissance que par presse interposée. Nous sommes persuadés que seule une démarche collective, privilégiant le dialogue et la concertation peut offrir à notre village l'avenir qu'il mérite, celui auquel nous aspirons tous.

La période de crise que nous traversons aurait dû inciter lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) à une remise en question globale de la gestion financière de notre village en privilégiant la prudence et le bon sens. Or, qu'a fait l'adjoint aux finances au cours de son analyse ? Il a manipulé les chiffres pour préparer l'opinion à une augmentation inéluctable (d'après lui) des impôts locaux. La comparaison avec un village, soit disant de même strate, mais n'ayant pas le même vécu que Poussan, est un procédé déjà utilisé en période électorale. Ce raisonnement ne convainc personne. Les chiffres sont têtus et ne trompent pas... sous réserve de donner les bons. En effet des erreurs sont apparues à la lecture des documents fournis pour la préparation du CM du 25 février consacré au Compte Administratif, au Compte de gestion et au DOB. Ces incohérences et la non communication d'éléments chiffrés nécessaires à une bonne compréhension nous ont conduit à la décision mûrement réfléchie de refuser de participer à un débat tronqué.

Nous développerons ces différents points, vous ferons part de notre analyse et de nos propositions dans notre prochain bulletin d'information et sur notre site : [www.poussan-autrement.com](http://www.poussan-autrement.com).

Nous risquons d'être en décalage par rapport à l'actualité municipale car notre participation au BIM nous est demandée 3 semaines avant sa parution et sans connaissance des sujets qui y seront traités.

## SPECTACLES

Salle de spectacle Grand'Rue  
Entrée 7/5 euros  
Renseignements : 04 67 18 16 24

### Café-Théâtre

"Le temps de rire"  
Pierre Henry  
24 avril - 21h

### Théâtre

"La poudre aux yeux"  
Cie du Strapontin  
16 mai - 21h

### Théâtre

"La mienne s'appelait Régine"  
Cie du Strapontin  
23 mai - 21h

### Théâtre

"l'affaire de..."  
Adostrap  
6 juin - 21h

### Théâtre

"Tc koi? ou pas!"  
Cie les vers luissants  
13 juin - 21h

### Théâtre

"le chapeau du roi" et "les bijoux de la contesse"  
Ateliers enfant du Strapontin  
14 juin - 17h

### Théâtre

"l'impromptu de Versailles"  
Ateliers adulte du Strapontin  
119 et 20 juin - 21h

# Calendrier des animations printemps 2009



## EXPOSITIONS

### Jacques Galey

Peinture contemporaine  
au Foyer des Campagnes  
du 8 au 31 mai  
tous les jours de 17h à 20h

### Jean-Charles Merle

Peinture contemporaine et art premier  
au Foyer des Campagnes  
du 12 juin au 5 juillet  
tous les jours de 17h à 20h



## RENSEIGNEMENTS

### Service Culture de la Mairie

04 67 18 35 94  
06 81 31 48 24  
culture@ville-poussan.fr

## ENFANCE / JEUNESSE

### SÉJOURS DU MOIS DE JUILLET : début des inscriptions le 4 mai.

- Du 13 au 17 juillet, un séjour pour les enfants de 6/10 ans est organisé pendant 5 jours avec au programme rafting, canyoning, canoraft, via corda, tir à l'arc et accrobranche.
- Du 27 au 31 juillet, un séjour pour les jeunes de 11/16 ans est organisé pendant 5 jours avec au programme rafting, nage en eaux vives, via corda, accrobranche et raid canyoning.

Places limitées à 15 par séjour.  
Renseignements auprès du service enfance jeunesse au 04.67.18.13.38

### VACANCES D'ÉTÉ :

#### début des inscriptions pour le centre de loisirs 3/12 ans le 8 juin.

- Le centre est ouvert pendant 5 semaines, du lundi 6 juillet au vendredi 7 août.
- Les programmes seront disponibles et les inscriptions prises dès le lundi 8 juin.
- Renseignements auprès du service enfance jeunesse au 04.67.18.13.38

## ASSOCIATIONS

### Braderie espoir pour un enfant

5 et 6 juin  
au Foyer des Campagnes de 10h à 18h  
Renseignements : 04 67 78 20 48

### Motos de l'espoir

6 et 7 juin  
Animations, spectacles, repas, ballade.  
En aide aux enfants victimes de maladies orphelines  
Cave coopérative

## SPORT

### Tournoi de tennis de Poussan

18 avril au 31 mai  
complexe sportif des Baux

### Challenge de Thau

Compétition de judo  
16 et 17 mai  
Dojo, complexe sportif des Baux

### Green Tour

Compétition de Volley sur gazon  
31 mai  
complexe sportif des Baux

## FESTIVITÉS

### Spectacle de danse

orientale, country, break dance  
5 juin à 20h30  
MJC

### Gala de Danse de la MJC

13 juin  
Gymnase des Baux

### Fête de la musique

21 juin, place de la Mairie

### Feux de la Saint-Jean

Brasucade, spectacle  
24 juin à 20h30 au jardin public